

Charte Habitologue®

Je soussigné(e), ... [Anne-Laure Nogué](#), m'engage à respecter les articles de cette charte en qualité d'Habitologue® certifié.

Cette charte énonce les principes fondamentaux auxquels adhèrent les Habitologues®. Elle garantit leur engagement envers chaque client et une haute qualité de service.

- 1. Compétences** : L'Habitologue® est un généraliste de l'habitat. Il a été formé et confirmé dans ses compétences d'approche globale des bâtis anciens et récents par Soigner l'Habitat. Il s'engage à actualiser ses connaissances et à toujours les mettre à la disposition de son client pour l'aider à comprendre le fonctionnement de son habitat.
- 2. Écoute active** : Elle est à la base de la prestation de l'Habitologue®. Elle permet la compréhension des besoins et des objectifs afin de proposer des solutions adaptées. L'Habitologue® encourage l'habitant à poser des questions, à exprimer ses préoccupations et à partager ses idées afin qu'ils puissent travailler ensemble pour atteindre ses objectifs.
- 3. Confort** : L'Habitologue® aide l'habitant à identifier et à comprendre les paramètres qui influencent le confort et la salubrité dans l'habitat, et à agir sur tous les paramètres au-delà de l'isolation et du chauffage.
- 4. Durabilité** : L'Habitologue® aide à comprendre et réduire l'impact environnemental de l'habitat. Ses conseils s'appuient sur la nécessité d'économiser les ressources naturelles au profit des générations futures.
- 5. Pérennité** : L'Habitologue® présente des solutions qui améliorent l'habitat aujourd'hui et en même temps contribuent à sa préservation sur le long terme.
- 6. Indépendance** : L'Habitologue® est entièrement indépendant(e) et ne représente aucune organisation commerciale. Il ne reçoit pas d'autre rémunération que celles de ses prestations d'Habitologue®. Ses indications sont motivées principalement par les attentes des habitants et par les besoins spécifiques ou les contraintes de leur habitat.
- 7. Impartialité** : L'Habitologue® émet un conseil impartial. Son objectif est d'aider les habitants à améliorer le confort et l'efficacité énergétique. Il s'engage à placer les besoins et les intérêts des habitants au cœur de sa démarche.
- 8. Objectivité** : L'Habitologue® s'engage à fournir des informations claires et transparentes sur les options présentées et leurs implications positives et négatives sur le confort, la performance globale, la santé, la pérennité et l'environnement.
- 9. Partage de connaissance** : L'Habitologue® explique les principes de fonctionnement de l'habitat du client, ses points forts sur lesquels s'appuyer et ses faiblesses à corriger. Il donne les clés pour devenir autonome et prendre des décisions éclairées.
- 10. Confidentialité** : L'Habitologue® s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations dont il prend connaissance.

Seuls les professionnels dûment formés et confirmés par Soigner l'habitat, référencés sur le site habitologue.com peuvent se prévaloir du titre d'Habitologue®.

Fait à ... [Vesrailles](#) Le ... [12/10/2023](#)

Signature

